



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE L'ACCÈS AUX SOINS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le décembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VACCINATION : DE NOUVELLES OBLIGATIONS A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2025, POUR PROTÉGER LES NOURRISSONS

À partir du 1^{er} janvier 2025, la vaccination contre les infections à méningocoques ACWY et B devient obligatoire pour les nourrissons. La vaccination contre le méningocoque C, déjà obligatoire, sera remplacée par celle contre les méningocoques ACWY, tandis que la vaccination contre le méningocoque B, jusqu'ici fortement recommandée, devient également obligatoire.

Cette évolution des obligations vaccinales fait suite aux [recommandations de la Haute Autorité de santé](#) et au décret du 5 juillet 2024 relatif à l'obligation vaccinale contre les méningocoques de type B et ACWY. Elle figure dans la mise à jour du nouveau calendrier vaccinal. Cette nouvelle obligation vise à mieux protéger les nourrissons contre ces infections graves, en réponse à une recrudescence préoccupante observée ces dernières années.

Faire face à une recrudescence des infections

Les infections invasives à méningocoques (méningites, septicémies) sont rares mais extrêmement graves pour la santé, avec une évolution souvent rapide et potentiellement mortelle. Les nourrissons, les jeunes enfants et les adolescents y sont les plus exposés.

En 2022 et 2023, une augmentation des cas a été constatée, notamment liée aux sérogroupes W et Y, qui progressent rapidement et présentent une virulence accrue par rapport au séro groupe B, encore majoritaire en France. Ces souches W et Y entraînent des taux de mortalité deux fois plus élevés.

La vaccination contre les méningocoques en pratique

La vaccination contre les méningocoques de types B et ACWY peut être réalisée par les médecins généralistes ou pédiatres, les sage-femmes et les infirmiers¹.

Tableau des vaccinations obligatoires contre les méningocoques ACWY et B selon l'âge du nourrisson

	3 mois	5 mois	6 mois	12 mois
ACWY			1 ^e injection	2 ^e injection
B	1 ^e injection	2 ^e injection		3 ^e injection

Les nourrissons ayant reçu une première dose de vaccin contre les méningocoques C avant le 1^{er} janvier 2025 devront recevoir leur deuxième dose, après cette date, avec un vaccin contre les méningocoques ACWY.

¹ Les infirmiers sont habilités à réaliser cette vaccination sur présentation d'une prescription médicale couvrant à la fois l'acte d'injection et le vaccin.

Un enjeu majeur de santé publique

La vaccination est le moyen le plus efficace pour prévenir les infections invasives à méningocoques. Ces nouvelles obligations renforceront la protection des nourrissons et contribueront à réduire la transmission de ces infections graves au sein de la population.

Informez-vous dès maintenant

Le ministère de la Santé et de l'Accès aux soins invite les parents à se rapprocher de leur professionnel de santé pour en savoir plus sur ces nouvelles obligations vaccinales.

Liens utiles

- [La rubrique vaccins obligatoires sur le site du ministère](#)
La rubrique vaccins contre les méningocoques (lien à venir)
- [La FAQ générale sur les vaccins obligatoires](#)
- La FAQ pour les professionnels de santé (lien à venir)
- Lien vers le calendrier vaccinal à jour (à venir)
- [Méningites et septicémies à méningocoques | Vaccination Info Service](#)

Contact presse :

Direction générale de la Santé :

presse-dgs@sante.gouv.fr

Tél : 01 87 05 92 12